

## COMITE DE PROGRAMMATION LEADER GAL PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### PROCES VERBAL DU COMITE DE PROGRAMMATION DU JEUDI 30 JUIN 2022

Le jeudi 30 juin 2022, à 8h30, dans la salle de la mairie de Roquebrun, s'est tenue la réunion des membres du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Pays Haut Languedoc et Vignobles, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES.

Ont participé à cette réunion les membres suivants :

#### Collège « Privés »

Titulaires	Présence	Suppléant	Présence
BELOT Nelly	x	BOURGNE Nadia	x
BEUGNON Guilhem	x	RODRIGUEZ Gabriel	
BEZIAT Patrick	x	BASCOUL Francis	
BLANQUET Catherine		BACHELOT Olivier	
COSTE Philippe		CARRETIER Denis	
DESMAZIERES Stephan		BLET Nadège	x
FLEUTIAUX Bertrand	x	GALY-GUIRAUD Marie-Paule	
FROIDEVAUX Claude		RONZIER Françoise	x
GARRIGUENC Thierry	x	JEANJEAN Marie-Odile	
KWIATWOSKI Pierre		PEREZ Lucie	
OLLIER Françoise		FRISSANT Françoise	x
PAGES Eric		BOISJOT Nathalie	
ROMBEAUX Christophe	x	VIE Nicole	
ROUX Stéphane	x	MIQUEL Raymond	
TREBAOL-CADENAT Marie-Noëlle		FRANCART-MARTY Marie-Josèphe	
Total	7	Total	4

#### Collège « Publics »

Titulaires	Présence	Suppléant	Présence
ARCAS Jean		CABROL Josian	
BADENAS Jean-Noël		COMBES Catherine	
BOUTES Francis	x	SAUR Séverine	
BARTHES Daniel	x	ULMER Jean-Michel	
BIES Christian		GERONIMO Marie Line	
FALCOU Béatrice	x	FRAISSE Yves	
GALTIER Daniel	x	BARO Gérard	
LAFURIE Jean-Louis		ROUBICHON Olivier	
MATHIEU Pierre		COMBES Mariette	x
PONS Marie-Pierre	x	FALIP Jean-Luc	
POLARD Pierre		SOULIE Rémy	
SALAVIN Thérèse	x	VORDY Didier	
SONZOGNI Catherine		GONZALEZ Harmonie	x
SOULIGNAC Jacques		CHEVRIER Yannick	
Total	6	Total	2

La règle du double quorum a été respectée :

- Au moins 50% des membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante étaient présents (18 membres votants des collèges « Privés » et « Publics » sur 29).
- Au moins 50% des membres votants lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au collège privé (10 membres du collège « Privés » sur 18 votants).

Le Président accueille et remercie les membres du Comité pour leur présence à cette réunion.

### I. Procès-verbaux du Comité de Programmation du 04/06/2021 et des Consultations Ecrites du 18/08/2021 et du 22/12/2021.

Monsieur BOUTES demande si des remarques sont à formuler sur les procès-verbaux de la réunion du Comité de Programmation du 04/06/2021 et des Consultations Ecrites du 18/08/2021 et du 22/12/2021.

Les membres n'émettant aucune observation quant à ces documents, le Président les remercie.

L'ensemble des membres approuve les procès-verbaux du 04/06/2021, du 18/08/2021 et du 22/12/2021.

### II. Appel à candidature LEADER pour le programme 2023-2027.

Les membres du Comité de Programmation sont informés qu'un appel à candidature pour le prochain programme LEADER sur la période 2023-2027 a été reçu le 24/06/2022. Le GAL doit déposer sa candidature au plus tard le 30/10/2022.

Des réunions de concertation seront organisées afin de déterminer les besoins du territoire qui répondent à la fois aux objectifs stratégiques du département de l'Hérault et de la Région Occitanie.

### III. Etat d'avancement du GAL (programmation / paiement).

Il est présenté aux membres du Comité un point d'étape en termes de programmation et de paiement des crédits FEADER LEADER, synthétisé dans les tableaux suivants :

#### Programmation du GAL au 04/06/2021

Mesure	Maquette financière au 18/08/2021	Montant programmé au 04/06/2021	Nombre de dossiers	%
19-2	2 341 692,30 €	1 849 199,81 €	74	78,96
19-3 Coopération	33 985,28 €	17 246,08 €	2	50,74
19-4 Ass. Technique	632 052,96 €	450 052,96 €	6	71,20
<b>Totaux</b>	<b>3 007 730,54 €</b>	<b>2 316 498,85 €</b>	<b>82</b>	<b>77,01</b>

#### Paiement des crédits FEADER LEADER au 28/06/2022

Mesure	Montant programmé au 04/06/2021	Montant payé au 28/06/2022	Nombre d'opérations de paiement	%
19-2	1 849 199,81 €	1 000 960,43 €	51	54,12
19-3 Coopération	17 246,08 €	2 211,52 €	1	12,82
19-4 Ass. Technique	450 052,96 €	450 052,96 €	7	100,00
<b>Totaux</b>	<b>2 316 498,85 €</b>	<b>1 453 224,91 €</b>	<b>59</b>	<b>62,73</b>

### IV. Transfert de crédits entre fiches actions.

Le GAL est en fin de programmation comme l'atteste son niveau d'engagement des crédits à 77 %. Dans la perspective des sélections qui devront être opérées au cours de cette réunion et des consultations écrites à venir, il convient de transférer des crédits entre fiches actions.

Il est donc proposé de doter la fiche 2 de 173 379,18 € et la fiche 4 de 5 589,99 € (voir tableau récapitulatif des transferts ci-dessous), soit un montant total de transfert de 178 969,17 € (5,95 % du montant total de la maquette financière).

Mesure	Maquette financière au 18/08/2021	Solde au 18/08/2021	Montant des reliquats prévisionnels	Montant des dossiers en stock	Montants à transférer proposés	Fiche destinataire
Fiche 1	439 791,72 €	116 188,36 €	4 651,28 €	107 363,48 €	- 13 476,16 €	Fiche 2
Fiche 2	999 082,42 €	167 304,13 €	89,50 €	329 786,81 €	+ 173 379,18 €	-
Fiche 3	455 349,23 €	177 000,00 €	4 653,70 €	88 638,36 €	- 82 028,41 €	Fiche 2
Fiche 4	447 468,93 €	32 000,00 €	0,01 €	37 590,00 €	+ 5 589,99 €	
19-2	2 341 692,30 €	492 492,49 €	9 394,49 €	563 378,45 €	+ 83 464,60 €	
19-3 Coopération (Fiche 5)	33 985,28 €	16 739,20 €	8 306,56 €	17 512,04 €	- 1 943,73 €	Fiche 2
					- 5 589,99 €	Fiche 4
19-4 Ass. Technique (Fiche 6)	632 052,96 €	182 000,00 €	0,00 €	106 069,12 €	- 75 930,88 €	Fiche 2
<b>Totaux</b>	<b>3 007 730,54 €</b>	<b>691 231,69 €</b>	<b>17 701,05 €</b>	<b>686 959,81 €</b>	<b>-</b>	

Conformément aux dispositions « 4.4.2 Modifications de la maquette financière sur proposition du GAL » contenues dans la « Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Languedoc-Roussillon », le GAL peut effectuer des transferts entre fiches actions. La modification fait l'objet d'une notification à l'Autorité de Gestion – la région Occitanie – et à l'Agence de Services et de Paiement (A.S.P), lorsque le transfert est inférieur ou égal à 30% de la maquette financière du GAL.

Depuis la dotation dite « de transition » accordée au GAL en août 2021, ce dernier n'a pas effectué de transfert de crédits ; il respecte donc ces dispositions.

Par ailleurs, le transfert de 75 930,88 € de la mesure 19-4 sur la fiche action 2, porterait le montant alloué à la fiche 6 à 556 122,08 € ; ce qui correspondrait à 18,48 % du montant global de FEADER LEADER attribué au GAL.

Le GAL respecterait ainsi une autre condition relative au montant consacré à son fonctionnement et à son animation qui ne doit pas excéder 25 %, sur la durée du programme, de la dépense publique totale cofinancée payée (FEADER LEADER et contributions nationales appelant les fonds européens).

Ne pouvant savoir à l'avance quel sera le montant total de la dépense publique cofinancée payée à l'issue du programme, le taux de 18,48 % est calculé uniquement sur l'enveloppe de 3 007 730,54 € de FEADER LEADER. Aussi, si nous ajoutons à ce montant toutes les contributions publiques nationales payées, le taux de financement de la fiche 6 serait automatiquement en deçà de 18,48%.

Le Président propose aux membres du Comité la maquette financière suivante après le transfert des crédits :

Mesure	Maquette financière au 18/08/2021	Maquette financière projetée
Fiche 1	439 791,72 €	426 315,56 €
Fiche 2	999 082,42 €	1 172 461,60 €
Fiche 3	455 349,23 €	373 320,82 €
Fiche 4	447 468,93 €	453 058,92 €
19-2	2 341 692,30 €	2 425 156,90 €
19-3 Coopération (Fiche 5)	33 985,28 €	26 451,56 €
19-4 Ass. Technique (Fiche 6)	632 052,96 €	556 122,08 €
<b>Totaux</b>	<b>3 007 730,54 €</b>	<b>3 007 730,54 €</b>

Suite à cette présentation des transferts de crédits proposés et de la projection sur la maquette financière, les membres du Comité valident à l'unanimité :

- le transfert de 173 379,18 € sur la fiche 2 dont les crédits proviennent de la fiche 1 (13 476,16 €), de la fiche 3 (82 028,41 €), de la fiche 5 (1 943,73 €) et de la fiche 6 (75 930,88 €),
- le transfert de 5 589,99 € sur la fiche 4 dont les crédits proviennent intégralement de la fiche 5,
- la nouvelle maquette financière du GAL suite aux transferts telle que présentée supra,
- l'envoi d'un courrier de notification à la Région Occitanie et à l'A.S.P des transferts de crédits opérés, avec la modification de l'annexe 2 « Eléments financiers du GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles » de la « Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Languedoc-Roussillon ».

## **V. Sélection et programmation des projets.**

### **a) Données chiffrées sur les projets en sélection.**

Voir le tableau page suivante.

**TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES PROJETS PRESENTES, EN CHIFFRES.**

Statut dossier	Intitulé	Maitre d'ouvrage	N° fiche action	FEADER LEADER	CD 34	CR Occitanie	Autre financeur public	Financier privé	Top-up	Autofinancement	Montant total du dossier	
EN SÉLECTION	Animation foncière 2021-2023	Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles	1	107 363,48 €	23 550,72 €	0,00 €	3 290,15 €	0,00 €	0,00 €	33 551,11 €	167 755,46 €	
	Restauration des portes Bibal, Saint Laurent et Saint Pierre	Commune de Roujan	2	18 339,56 €	0,00 €	0,00 €	4 584,89 €	0,00 €	0,00 €	5 731,15 €	28 655,60 €	
	Sécurisation et consolidation de l'ancien castrum de La Livinière	Commune de La Livinière	2	21 997,44 €	5 499,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 210,69 €	14 676,89 €	73 384,38 €	
	Restauration de la chapelle Saint André de Rieussec	Commune d'Avène	2	40 731,82 €	10 182,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 830,05 €	28 936,21 €	144 681,03 €	
	Itinéraire de petite randonnée Jean-Claude CARRIERE	Commune de Colombières Sur Orb	3	13 322,88 €	3 330,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 911,00 €	5 391,18 €	26 955,78 €	
	Accueil vélo	SARL OCCI Vélo Caroux	3	4 110,92 €	0,00 €	0,00 €	1 027,73 €	0,00 €	1 289,69 €	1 607,10 €	8 035,44 €	
	Valorisation du terroir AOC Saint-Chinian	Syndicat du Cru Saint-Chinian	3	26 294,08 €	6 573,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 202,91 €	10 517,62 €	52 588,13 €	
				<b>Sous-Total</b>	<b>232 160,18 €</b>	<b>49 137,27 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 902,77 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>111 444,34 €</b>	<b>100 411,26 €</b>	<b>502 055,82 €</b>
	HORS SÉLECTION	Sac à dos de l'oenotouriste : valorisation réciproque entre territoires	Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles	5	17 512,04 €	4 184,80 €	0,00 €	193,21 €	0,00 €	0,00 €	0,02 €	21 890,07 €
				<b>Total général</b>	<b>249 672,22 €</b>	<b>53 322,07 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 095,98 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>111 444,34 €</b>	<b>100 411,28 €</b>	<b>523 945,89 €</b>

A l'occasion de ce Comité, dix projets ont été présentés aux membres sans faire l'objet d'un vote faute d'instruction par le Service Instructeur dans la mesure où les dossiers n'étaient pas complets.

Il s'agit des projets :

- Etude pour la mise en place d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P) (fiche 2),
- Création d'un pôle d'observation et de découverte de la biodiversité en mode « slow » (fiche 2),
- Assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site (fiche 2),
- Etude d'aide à la décision pour la gestion du musée de Minerve (fiche 2),
- Etude préalable à la restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption – La Caunette (fiche 2),
- Etude préalable à la restauration de la tour porte médiévale - La Caunette (fiche 2),
- Archéologie d'un territoire montagnard : le massif du Caroux (fiche 2),
- Mise en tourisme patrimonial : création d'itinéraires patrimoniaux à Graissessac et Hérépian (fiche 2),
- Modélisation numérique des plafonds peints médiévaux - Capestang (fiche 2),
- Mission d'élaboration du plan de communication de l'Opération Grand Site (fiche 4).

Ces opérations, notamment leur investissement financier, seront soumises au vote via une Consultation Ecrite du Comité de Programmation dès que l'instruction aura pu être réalisée.

#### b) Programmation des projets.

Les porteurs de projets ont tour à tour présenté leurs opérations et répondu aux questions qui leur étaient posées, puis ont quitté la salle pour permettre aux membres du Comité de Programmation de débattre et statuer sur les opérations qui étaient en sélection.

Les membres du Comité de Programmation qui, de par leur fonction au sein des différentes structures qu'ils représentent, auraient un quelconque intérêt dans les projets présentés, ont quitté la salle et n'ont donc pas pris part aux votes.

Tableau récapitulatif des notes attribuées aux projets en sélection :

Projet	Note du Service Instructeur	Note du Comité Technique	Note retenue par le Comité de Programmation
Animation foncière 2021-2023	14,85/20	18,59/20	14,85/20
Restauration des portes Bibal, Saint Laurent et Saint Pierre	/	10,67/20	10,67/20
Sécurisation et consolidation de l'ancien castrum de La Livinière	/	13,36/20	13,36/20
Restauration de la chapelle Saint André de Rieussec	/	11,72/20	11,72/20
Itinéraire de petite randonnée Jean-Claude CARRIERE	/	15,93/20	15,93/20
Accueil vélo	/	10,93/20	10,93/20
Valorisation du terroir AOC Saint-Chinian	/	15,51/20	15,51/20
Sac à dos de l'oénotouriste : valorisation réciproque entre territoires	Hors sélection	Hors sélection	Hors Sélection

Les membres du Comité ont validé à l'unanimité les projets présentés en sélection.

Tous ces projets répondent aux objectifs stratégiques du GAL et ont obtenu une note supérieure à 10. Ils feront donc l'objet d'un financement du programme FEADER LEADER.

## VI. Consultations écrites.

Le Président rappelle aux membres que des consultations écrites leur seront adressées jusqu'à la fin de l'année 2022 pour permettre de programmer les derniers dossiers qui seraient en instance. Il les invite donc à répondre à ces consultations écrites pour qu'un traçage puisse être réalisé en cas de contrôles ultérieurs.

\*\*\*

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le Président remercie les membres de leur participation, les invite à la visite de parcelles de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales sur la commune de Roquebrun et lève la séance du Comité de Programmation à 15h30.

Francis BOUTES,  
Président du GAL.



